



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

08 JANVIER 2013

L'an deux mil treize le huit janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 décembre 2012

Etaient présents : Mesdames DESPRES Muriel, CHABOUD Any, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, EPron Catherine, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BERGERON Pierre, BECHEVET Patrick, BONDURAND Jean-Claude, PAILLET Hervé, PERROUD Frédéric, ROUAULT Raphaël, JORDAN Hubert, DEVILLE François, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame GHIGLIONE Patricia à Monsieur CART Claude

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle et DUMAS Isabelle, Monsieur GASPARINI Gil-Laurent

Monsieur DUPUIS Gilles a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **PRESENTÉ** ses condoléances à M. François DEVILLE pour le deuil qui affecte sa famille. Ce dernier remercie la Mairie pour le prêt de la salle du Conseil Municipal lors de la sépulture de sa maman.
- **FELICITE** M. PHILIPPE pour la naissance de son septième petit enfant. Le Conseil reçoit également les vœux de M. le Maire pour une dernière année de mandat fructueuse et regrette que plusieurs associations, pour qui la Mairie a fait beaucoup cette année (comme le Tennis Club), aient été absentes lors de la cérémonie du 4 janvier. Il présente l'agenda des réunions à venir : lundi 14 janvier : vœux des Collines du Léman, mardi 15 janvier : commission des finances, mercredi 16 janvier : commission de travail sur l'espace jeune, jeudi 17 janvier : commission communication et le vendredi 25 janvier à 14h réunion de la commission d'urbanisme élargie aux membres élus du groupe de travail du PLU.
- **RECOIT** plusieurs informations concernant l'ouverture de l'Agence Postale Communale et la participation du Maire à une réunion avec la Gendarmerie au cours de laquelle il a signalé la nécessité d'intensifier la surveillance et la présence sur la commune, en considération des vols commis ces dernières semaines, des incivilités routières, et a rappelé sa demande de rencontre avec les habitants de Mésinges concernant l'aire d'accueil de grand passage.
- **ENTEND** M. le Maire indiquer que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 février.
- **APPROUVE** le Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte de la remarque de M. JORDAN, qui souhaite préciser sa pensée concernant l'extension de l'école, qui, selon lui, devrait être déplacée en totalité, si un terrain se libérait, pour réaliser un nouveau complexe scolaire. M. le Maire estime que dans le contexte de raréfaction du foncier et des dotations, cette proposition n'est pas adaptée, ce d'autant plus que se poserait la question du devenir de l'ancien bâtiment à restructurer et du financement d'un nouveau projet peu compatible avec les finances communales et l'exigence de trouver un foncier important, en désaccord avec les orientations du SCoT.

- **EXAMINE** le bilan de la seconde concertation liée à la suppression des passages à niveau n° 67 et 68. M. le Maire présente le bilan dans les grandes lignes, envoyé à chaque élu. Il rappelle les différentes délibérations approuvées par le Conseil Municipal. Il souligne les convergences entre les avis des habitants riverains en particulier, des entreprises et celui du Conseil Municipal. En conclusion, le constat de cette concertation met en avant que les remarques sont prises en compte puisque le projet va être le plus éloigné possible des constructions, qu'un mur antibruit va être édifié, que l'écoulement des eaux pluviales sera bien traité et que le carrefour giratoire qui sera créé va intégrer une quatrième branche pour un accès direct au garage AD et aux entreprises de la zone de Bettenuche. M. le Maire présente le planning de l'opération avec au 1^{er} semestre 2013 la mise en place des procédures liées à la loi sur l'eau, et la préparation de la Déclaration d'Utilité Publique. Viendront ensuite les acquisitions foncières et la prise de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Durant le second semestre, les marchés de travaux seront lancés pour un début du gros œuvre au premier trimestre 2014. Le dossier est approuvé à l'unanimité. M. le Maire remercie les élus pour leur soutien et leur unité nécessaire sur ce dossier, à la veille de l'organisation du procès de l'accident de Mésinges.
- **ENTEND** les interrogations de M. DEVILLE concernant la sécurisation du carrefour du Crêt Baron. M. le Maire indique qu'il relance régulièrement le Conseil Général sur ce dossier. Il s'agit d'un problème qui rejoint celui du carrefour de l'oratoire à Perrignier. Il serait bien de coupler ces deux points noirs et de les traiter en même temps. Malheureusement, d'après ses informations, rien n'est prévu sauf de dissuader les usagers d'emprunter cette voirie dangereuse en tant qu'intersection. La Mairie ne peut pas agir puisqu'il s'agit de deux voiries départementales hors agglomération. Pourtant, il serait urgent d'agir, cette situation s'étant aggravée depuis l'ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé. Pour lui, l'investissement réalisable rapidement serait un carrefour aménagé avec des feux tricolores. Mme BOISSINOT s'interroge sur la possibilité de refaire un comptage du nombre de véhicules. M. le Maire indique que cela est réalisé chaque année. M. DEVILLE considère qu'il est dommage de traiter le contournement de Mésinges sans se préoccuper du carrefour du Crêt Baron. M. le Maire précise qu'il n'oppose pas les deux projets, en rappelant que les montages financiers n'impliquent pas les mêmes partenaires, hormis le Conseil Général.
- **EXAMINE** la convention « Espaces Naturels Sensibles » qui permettra d'obtenir un financement du Conseil Général pour la réalisation de la Géoroute. M. le Maire rappelle en préalable le contexte et l'intérêt majeur de cette Géoroute dans son ensemble et le géosite spécifique des châteaux des Allinges. La commune autofinance ce projet à hauteur de 20% soit 6333€. La convention ENS regroupe la commune d'Allinges, le Conseil Général et le SIAC. Grâce à la signature de cette convention tripartite, c'est une aide de 2000€ qui sera perçue, en plus des autres subventions : Région CDDRA (5917€), Europe LEADER (17418€). M. le Maire présente les grandes lignes de cette convention dont les élus ont été destinataires. M. DEVILLE souhaite savoir quelle sera la forme et l'architecture des différents mobilier. Mme BILLAULT apporte des précisions sur l'échéancier et le type d'installations. M. le Maire indique que les textes spécifiques au site des Allinges sont en cours d'élaboration. Une fois les textes validés, le bon à tirer sera signé pour exécution. Une mise en place avant l'été serait souhaitable avant que les touristes visiteurs puissent bénéficier de ce nouvel atout touristique. Approuvé à l'unanimité.
- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition de subvention à la MUTAME d'un montant de 39€ par agent adhérent, soit 390€ pour l'année.
- **AUTORISE** M. le Maire à ester en justice dans l'affaire liée au recours contentieux sur le Permis de Construire et choisit de confier la défense de la commune à Maître Sandrine Fiat. M. le Maire rappelle l'historique de ce dossier et les différents recours déposés. Le Conseil Municipal reçoit le courrier du Tribunal Administratif et la requête déposée par Maître Bastid, avocat de l'Association des habitants des Bougeries. Mme SPECIA souhaite savoir si cette procédure peut empêcher l'avancée du dossier. M. le Maire indique que l'affaire est aujourd'hui entre les mains de la justice et qu'il ne peut donc pas se prononcer sur le sujet. Mme SPECIA s'interroge sur l'échéance de la décision du TA. M. le Maire précise que cela peut prendre beaucoup de temps mais que tout sera fait pour que le projet puisse être réalisé dans des délais raisonnables. Approuvé à l'unanimité.

- **EXAMINE** le programme des coupes de bois 2013. M. le Maire donne la parole à M. PHILIPPE et remercie M. BERGERON pour le travail réalisé. M. PHILIPPE détaille les différents lots et leur localisation (Bougeries et Châteaux). Ce sont 84,40 mètres cubes de bois qui ont été distribués, à raison de 10€ par mètre cube. M. PHILIPPE remercie lui aussi M. BERGERON pour son travail. Un contrôle des clôtures sera fait avant la réutilisation des espaces pâturés par le GAEC des deux châteaux représenté par Frédéric PERROUD. Approuvé à l'unanimité. M. PHILIPPE dit que les travaux concernant la construction du sentier d'interprétation de la Bossenot démarrent dès la semaine du 14 janvier.
- **EXAMINE** la proposition d'avenant n°4 à la convention de fonctionnement de l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais, qui prévoit l'intégration de la commune de Massongy, à la demande de celle-ci. Le Maire considère que cette requête est positive puisque cela va dans le sens du souhait du Conseil Municipal exprimé précédemment par M. PAILLET, de voir le périmètre de l'AJD s'étendre. M. le Maire considère que cette Antenne de Justice est encore un exemple en faveur d'action qui plaide de la création d'une Grande Agglomération. Approuvé à l'unanimité.
- **ENTEND** M. BOURQUI présenter l'état d'avancement de l'installation des toilettes publiques automatiques. Il s'avère que l'emplacement prévu initialement se situe trop proche de la conduite de gaz de distribution. Il est donc nécessaire de déplacer le projet de quelques mètres. Mme BILLAULT souhaite connaître de manière plus précise l'implantation de cet ouvrage. M. le Maire indique qu'elle n'est pas encore totalement arrêtée, du fait de la nécessité de prendre en compte toutes les problématiques de raccordement de réseaux secs et humides. Mme SPECIA considère qu'il est important de connaître précisément l'emplacement de ces toilettes publiques puisque celles-ci seront installées pour plusieurs années. Les élus se rendent en fin de séance sur le site, à proximité immédiate de la Mairie, et commentent les explications données par M BOURQUI.
- **ENTEND** M. le Maire présenter brièvement le projet d'esquisse réalisé par le maître d'œuvre BARNOUD-TROMBERT concernant l'aménagement d'un Espace Intergénérationnel à la Chavanne. Il rappelle les subventions intéressantes perçues pour la réalisation de ce dossier, qui s'élèvent, grâce au Conseil Général qui est remercié, à 51 000€. M. PERROUD trouve que ce projet est trop ambitieux par rapport au projet initial. M. le Maire indique que certaines propositions d'aménagement sont aujourd'hui des options et dit aussi qu'il est nécessaire de prendre en compte la demande d'une population jeune que les élus ne doivent pas décevoir.. Il insiste sur le fait que cette réflexion sera portée au niveau du groupe de travail. M. PAILLET estime qu'il y a une demande forte de la part des jeunes adolescents en attente d'un équipement répondant à leurs besoins. M. le Maire indique que dans le contexte de ce dossier, les containers pour le tri sélectif seront remplacés par des containers semi enterrés de plus grande capacité et plus facile à intégrer à l'environnement de ce secteur. Cependant cette nouvelle implantation ne pourra pas supprimer toutes les incivilités constatées en matière de dépôts sauvages à proximité. M. DEVILLE réitere son souhait de ne pas installer d'éclairages publics sur cet espace jeune. M.BONDURAND s'interroge sur l'étanchéité de ces éléments et considère que ceux présents sur le site d'Intermarché génèrent aussi de la saleté aux alentours.
- **RECOIT** l'organigramme des services communaux et le tableau des emplois, qui fait apparaître les différents cadres d'emplois et les effectifs correspondants. Mme FAVRE-VICTOIRE souhaite savoir s'il est prévu d'assurer un remplacement en cas d'absence ou de vacances de la personne chargée de l'accueil à l'Agence Postale Communale. M. le Maire indique que le projet de création d'un emploi d'avenir pourra permettre de répondre à ce besoin après une formation préalable obligatoire dans le contrat d'avenir, à l'Agence Postale Communale. M. le Maire rappelle qu'officiellement, l'Agence Postale Communale est ouverte depuis le 2 janvier. Mme BILLAULT considère qu'il serait dommage qu'en cas de longue maladie, l'Agence Postale se retrouve fermée. M. le Maire reconnaît le bien-fondé de cette interrogation et que l'agent serait remplacé dans ce cas de figure. Mme BILLAULT souhaite ensuite connaître le nombre d'agents à temps partiel. M. le Maire et M THOMASSON, Secrétaire Général, effectuent la présentation en détaillant l'organigramme des services de la Collectivité.

- **RECOIT** le compte rendu de la séance privée du Conseil Municipal relative au travail sur le plan de zonage du PLU.
- **DEMANDE** à M. DUPUIS de préciser l'état d'avancement de la révision du PLU. M. DUPUIS dit qu'il reste à fournir au bureau d'étude le règlement, l'intégration de l'étude eaux pluviales dans les documents (plan de zonage, règlement, emplacements réservés), puis le schéma de circulation qui devrait être adressé fin janvier. Mme BILLAULT, comme elle l'avait déjà indiqué lors du travail effectué en séance privée du Conseil en novembre 2012 lors de l'examen du projet de zonage du PLU, rappelle qu'elle considère qu'il est dommage de ne pas faire des orientations d'aménagement sur le grand secteur identifié comme potentiellement aménageable à moyen terme à Noyer. Il convient selon elle d'afficher clairement que ce secteur ne serait pas ouvert tout de suite et à quel horizon il le sera. Elle regrette que l'argumentation des propriétaires ait été présentée si tardivement alors que leur demande date de la séance publique du PADD, et qu'elle aurait pu être intégrée dans la réflexion du PLU et les secteurs à OAP. Elle considère qu'avec cette nouvelle zone, il y aura trop de secteurs ouverts à l'urbanisation et que cela ne va pas permettre de respecter les perspectives du SCoT à horizon 2020. M. DUPUIS va interroger le bureau d'étude. M. DEVILLE s'interroge sur l'OAP de Planbois. M. DUPUIS indique que celle-ci doit être approuvée par le Conseil.
- **ENTEND** M. BERGERON signaler la présence d'un arbre mort qu'il est nécessaire d'abattre à l'entrée de Mésinges. M. le Maire indique que le Conseil est favorable à l'abattage de cet arbre. L'arbre sera coupé à une certaine hauteur et un décor floral agrémentera et espace. M. BERGERON indique que les panneaux indiquant la rue du Cercle Bétemps ont été volés. Il faut donc recommander des panneaux.
- **ENTEND** M. PERROUD commentant le passage piéton créé à proximité du parking de covoiturage à Noyer. Il considère que ce passage piéton est dangereux. A ses yeux, le cheminement n'est pas cohérent et il aurait été judicieux de créer un trottoir sur le même côté. M. le Maire considère que la construction d'un second trottoir le long d'une même voirie était difficile à admettre et que le cheminement des piétons, en particulier des enfants, était assuré et la sécurité renforcé grâce à un panneau lumineux à éclairage alternatif précisant la traversée de piétons à cet endroit. Ces dispositions répondant à une demande formulée par les habitants du quartier.
- **ENTEND** Mme BILLAULT dire qu'il est dommage que la commission des travaux ne soit pas réunie souvent. M. CART indique que cela est dû au fait qu'il y a peu de gros projets qui nécessitent l'organisation d'une réunion. Il précise qu'il est possible, si cela est souhaité, d'organiser des réunions de commission plus régulières pour les petits travaux. Il estime cependant que cela est aussi du ressort de la municipalité. Il est en cela appuyé par M. le Maire qui considère que chaque petit aménagement mineur ne peut faire l'objet de débats trop longs face à l'urgence de prendre certaines décisions et face aussi à l'engagement de beaucoup d'élus dans de nombreuses réunions et instances diverses.

L'ordre du jour étant épousé, M. le Maire lève la séance la séance est levée à 21h55.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.